




CONSEILS PRATIQUES AUX PATIENTS

Éviter les effets indésirables des médicaments en 5 points clés

Dr Pierre PRAS

Nice

 Selon une étude réalisée en 2006 pour l'Assurance Maladie, près d'un français sur deux déclare « considérer plus qu'auparavant les médicaments comme des produits qui exigent certaines précautions et qui présentent certains risques ».

Dans un pays à la population vieillissante où la consommation de médicaments croît régulièrement, on ne peut que se féliciter de cette vigilance. Car, si les médicaments sont de plus en plus efficaces, plus faciles à prendre et toujours aussi nécessaires à notre santé, il n'en demeure pas moins que le risque d'effets indésirables pour l'organisme persiste.

Comprendre les situations à risque afin de mieux les prévenir est donc l'affaire de tous. C'est pourquoi votre médecin vous remet aujourd'hui ce document. Il vous expliquera, en quelques règles simples, comment s'en prémunir.

1. RESPECTEZ SCRUPULEUSEMENT LA PRESCRIPTION DE VOTRE MEDECIN

Toutes les informations précisées sur l'ordonnance, à savoir le dosage du médicament, le rythme des prises et la durée du traitement, ont leur importance. Celles-ci ne doivent en aucun cas être modifiées sans avis médical. En cas d'oubli ou d'erreur, contactez votre médecin pour lui demander quoi faire mais ne prenez aucune décision de votre propre chef. De même, respectez ses conseils (éviter de conduire, supprimer certains aliments de son alimentation...) et les précautions d'emploi.

2. INFORMEZ SYSTEMATIQUEMENT LE PRESCRIPTEUR DE L'ENSEMBLE DES MEDICAMENTS QUE VOUS PRENEZ

Il n'est pas rare qu'une même personne soit suivie par plusieurs professionnels de santé (médecin généraliste, spécialiste, dentiste, pharmacien...). Du fait des différentes maladies prises en charge, ceux-ci peuvent être amenés à prescrire ou conseiller des médicaments aux formes variées (comprimés, sirops, patchs, gel...) ou jugés banals (plantes, médicaments en vente libre en officine...) dont l'association peut cependant être préjudiciable. En effet, l'organisme n'arrive pas toujours à éliminer tous les médicaments en même temps. Ainsi, l'ajout d'un médicament, même secondaire, peut déséquilibrer l'organisme et induire des effets indésirables.

3. PREVENEZ RAPIDEMENT VOTRE MEDECIN EN CAS DE SURVENUE D'EFFETS INDESIRABLES

Les effets indésirables peuvent se manifester de façon très variée. Ils sont listés dans la notice associée au traitement. En cas de doute, n'hésitez pas à contacter votre médecin dans les plus brefs délais.

4. NE JOUEZ PAS AU DOCTEUR

Même si un proche vit une situation comparable à la vôtre, ne lui donnez pas ou ne lui conseillez pas votre traitement sans avis médical. Cela pourrait engendrer des effets indésirables potentiellement graves. Les professionnels de santé ont, en effet, identifié des médicaments dont l'utilisation a été banalisée, notamment des antalgiques ou des anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS), mais qui, pourtant, requièrent des précautions renforcées.

5. ACCEPTEZ L'ARRET D'UN TRAITEMENT

Même si il vous est prescrit depuis longtemps, votre médecin peut juger nécessaire d'arrêter un traitement, notamment si vous en prenez beaucoup. En effet, le risque d'effets indésirables augmente avec le nombre de médicaments pris. Votre médecin peut, par conséquent, être amené à sélectionner les médicaments les plus prioritaires et choisir d'en arrêter d'autres.

Bibliographie

Assurance Maladie. Prévention des risques médicamenteux : l'Assurance Maladie s'engage pour prévenir la iatrogénie. Dossier de presse du mardi 11 juillet 2006.